



REPUBLIQUE FRANCAISE

## LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 0114019253FGRS

SHIP STATION LICENCE  
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (\*)

Valable jusqu'au : 31/12/2015

Validité prorogée au : 31/01/2016

N° de compte : SB 174240

Code CIAC : FR01

Type de navire : PECHE

MMSI : 228 168 000

Indicatif d'appel : FGRS

Nom : VIA EUROS

Quartier / Immatriculation : CC 791294C

Code ATIS :

Annexe(s) :

CIE SAUPIQUET

6 RUE DES CHALUTIERS

BP 640

29186 CONCARNEAU CEDEX

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bandé de fréquence
1	VHF	SAILOR RT 2048	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF ASN	SAILOR 6215	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF ASN	FURUNO FM 8500	21,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS	FURUNO FA 150	12,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	VHF PORTATIVE	ICOM ICM 3 EURO	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	VHF PORTATIVE	ICOM IC-M1 EURO	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
3	VHF PORTATIVE	AXIS 30	1,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	BALISE COSPAS S. EPIRB	SAFELINK SPORT PRO + GPS		121,5 MHZ ET 406,025 MHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 2575	250,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
1	SATELLITE STANDARD C	SAILOR H2095 C		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	SATELLITE STANDARD C	FURUNO FELCOM 18		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
2	SATELLITE FLEET	FLEET BROADBAND 250		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	SATELLITE FLEET	FLEET BROADBAND FELCOM 250		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2157 X		9 GHZ
2	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FAR 2167 DS		3 GHZ
1	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FAR 2137 S		3 GHZ
1	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FR 2165DS	60,0 kW	3 GHZ
6	SART (REPORTEUR RAD)	PATHFINDER TM 3		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 19/12/2014

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence.

(\*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.